

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SIDI BEL ABBES

DAIRA DE TENIRA

COMMUNE DE TENIRA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de la loi 23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, Et Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03/2026 dans le cadre du programme ADSEC 2026 affiché dans les journaux nationaux, les journaux électroniques et BOMOP après délibération par la commission compétente, l'attribution provisoire des projets s'établit ainsi qu'il suit :

N°	Projets	Entreprises	Montant de l'offre	Délai de réalisation	NOTE DE L'OFFRE TECHNIQUE	Observations
01	Aménagement Extérieure En Pavé Et Revêtement En Béton Bitumineux L'entre Principale Maleh Fougani	AZZAZ DJILLALI <u>N.I.F</u> 155220800147121	14 824 545,00	03 mois	92	Qualifié technique et financière (offre unique)

Suite à l'article 82 des dispositions du décret présidentiel n° 15/ 247 du 16 /09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières, se rapprocher du service contractant au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire des projets, pour leur communiquer ces résultats. Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix jours (10J) qui suivent la date de la publication de l'avis d'attribution provisoire publié dans la chambre de commerce auprès de la commission compétente de la commune de Tenira .

A TENIRA LE :25/02/2026

LE PRESIDENT DE LA P C